



RASSEMBLEMENT REGIONAL U15F

JEUDI 17 FEVRIER 2022

COMPLEXE SPORTIF MICHEL HIDALGO

13 Bd Charles de Gaulle,
13730 Saint-Victoret

RDV : 09h30

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

ENCADREMENT – RDV 9h15

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| • M. Laurent MOURET | DTR Ligue Méditerranée |
| • M. Pierre Yves BERNIER | CTD DAP Alpes |
| • M. Sébastien JOSEPH | CTD PPF Alpes |
| • Mme Véronique BERNARD | District du Grand Vaucluse |
| • M. Fabien CAMPIONI | Entraîneur GB |
| • M. Julien COSTA | Kiné |

RASSEMBLEMENT/PROGRAMME

Le rendez-vous est fixé, pour les joueuses, à **09H30 au Stade de ST VICTORET**

10h00 Entraînement au complexe de Saint-Victoret

11h45 repas en commun.

13h30 Départ en minibus à l'OM CAMPUS (match à 15h00).

17h30 Dislocation à l'OM CAMPUS (92 Rue Jules Isaac, 13009 Marseille)

En cas de difficulté pour récupérer votre fille merci de vous rapprocher de l'encadrement.

OBJECTIFS DU RASSEMBLEMENT

- Effectuer un suivi d'effectif dans la catégorie d'âge dans le cadre du **Parcours de Performance Fédéral (PPF)**
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...);
- Evaluer, accompagner, détecter les meilleurs éléments



NOM	Prénom	CLUB
MIALHE	Manon	A.C. AVIGNON
PARIANTI	Tess	A.C. AVIGNON
TERZI	Hadjar	A.C. AVIGNON
JEPSEN	Amélie	A.S. AIX EN PROVENCE
LIOU	Nina	A.S. AIX EN PROVENCE
COMPAORE	Sarah	AS BOMBARDIERE
AUBERT	Léna	GAP FOOT 05
SELLENET	Valentine	LA VALETTE
RAFALSKI	Romane	MARIGNANE GIGNAC F. C.
SALIMOCHI	Célia	MARIGNANE GIGNAC F. C.
KARAOGLANOGLU	Léa	O. DE MARSEILLE - O.M.
MANCA	Mathilde	O. DE MARSEILLE - O.M.
MALAMAIRE	Charlotte	O.G.C. NICE
MALAUSSENA	Angela	O.G.C. NICE
VINCIGUERRA	Pauline	O.G.C. NICE
LEMAIRE	Mila	S.C. TOULON

SE MUNIR

- Equipement complet de footballeur...(Protège tibias, crampons adaptés...)
- **De son Pass Sanitaire (Schéma vaccinal complet ou test PCR/antigénique de moins de 24h)**
- **Port du masque OBLIGATOIRE à l'arrivée et en dehors de la pratique**

IMPORTANT

En cas d'indisponibilité prière de prévenir dans les plus brefs délais la Ligue méditerranée
secretariat@mediterranee.fff.fr

N.B. : Art. 14 du Règlement Administratif de la Ligue

« Aucun joueur sélectionné ne pourra refuser son concours, sans motif ou cas de force majeure, dûment établi.

En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur désigné, il sera fait application des dispositions de l'article 175 des Règlements Généraux ».